

Burundi : vers une législation spéciale sur les transports non motorisés

@rib News, 04/09/2013 â€“ Source XinhuaLe Burundi songe à mettre en place une législation spéciale sur les Transports Non Motorisés (TNM) pour une meilleure gestion de la mobilité urbaine particulièrement au profit des piétons et des cyclistes, a indiqué mercredi à Bujumbura M. Dôogratias Rurimunzu, ministre burundais des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement (TTPE). « Ce par terre est la plupart de fois oublié. Généralement, les planificateurs du transport urbain ne tiennent compte ni du piéton ni du cycliste. C'est pourquoi cet atelier vient réveiller les consciences pour que les différents projets envisagés spécialement dans les milieux urbains puissent attirer une attention particulière sur cette problématique du transport des piétons et des cyclistes », a dit le ministre Rurimunzu en ouvrant l'atelier national de lancement du projet "TNM" au Burundi avec comme thème central : « Share the Road-Partager la route ». La valeur ajoutée de ce projet pour les piétons et les cyclistes qui sont majoritaires au Burundi par rapport aux structures motorisées, a poursuivi le ministre Rurimunzu, est que dorénavant les nouveaux projets à implanter dans les milieux urbains, tiendront compte de cet aspect. L'absence des infrastructures routières sont déjà mis en place, le ministre Rurimunzu a plaidé pour leur réorganisation et leur restructuration afin qu'elles soient profitables à tous les usagers dont les utilisateurs du TNM. Bien que la marche soit le mode de transport le plus utilisé en Mairie de Bujumbura, a fait remarquer le ministre Rurimunzu, l'infrastructure routière existante semble n'être construite pour les personnes à pied, encore moins pour les cyclistes. Pour lui, le manque d'aménagements pour le TNM est l'une des raisons majeures pour lesquelles les piétons et les cyclistes représentent une partie disproportionnée des 1,2 millions qui meurent chaque année à travers le monde à cause des accidents sur les axes routiers. Selon M. Vital Ndahakuriye, expert burundais en matière des questions relatives à la planification routière, le Burundi enregistre annuellement près de 2000 accidents sur les axes routiers qui frappent essentiellement les utilisateurs du TNM au rang desquels les piétons et les cyclistes. Pour rappel, le 28 octobre 2008, 11 pays de l'Afrique de l'Est, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda, ont signé à Nairobi (Kenya) un « Accord-cadre régional de l'Afrique de l'Est sur la Pollution Atmosphérique » dont l'objectif premier est d'encourager l'utilisation des systèmes de TNM pour leurs multiples avantages pour la plus grande majorité de la population en ce qui concerne l'efficacité de la mobilité urbaine. Signalons par ailleurs que le développement du TNM constitue un facteur fondamental pour diminuer les émissions de véhicules à moteur qui sont responsables de près de 90% de la pollution atmosphérique urbaine au plan planétaire. Le PNUE appuiera la promotion du transport non motorisé à Bujumbura Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) envisage appuyer une expertise technique pour le tronçon routier « Rond point Ngagara-Gare du Nord-Rond point Kamenge » dans la ville de Bujumbura dans le cadre de la promotion du transport non motorisé en milieu urbain au Burundi, a annoncé jeudi soir à Bujumbura Mme Liana Vectch, responsable du programme « Share the Road-partager la route » au Bureau Régional du PNUE à Nairobi (Kenya). Pour Mme Vectch qui intervenait à la clôture des travaux d'un atelier sur la promotion des transports non motorisés (TNM) au Burundi, en acceptant de soutenir une expertise technique pour la réalisation de ce tronçon modale qui sera marqué par le tracé des pistes appropriées pour les piétons et les cyclistes dans la capitale burundaise, le PNUE aura contribué à la réduction de la pollution urbaine atmosphérique générée par les utilisateurs du transport motorisé (TM) comme les véhicules et autres engins motorisés. Elle a encouragé le gouvernement burundais d'aller de l'avant dans la promotion du transport non motorisé (TNM) comme les vélos parce que ce moyen de locomotion est non seulement efficace pour être ponctuel au service face à la problématique des embouteillages, mais aussi peu coûteux dans un pays où la majorité de la population est pauvre. Elle a indiqué également que la promotion du TNM au Burundi, pourrait aider le pays à assurer une bonne gestion de la prévention de la sécurité routière.